

Département : VENDEE

Commune : LONGEVILLE-SUR-MER

Section : ZS  
n° 73-93

Echelle d'édition : 1/1000

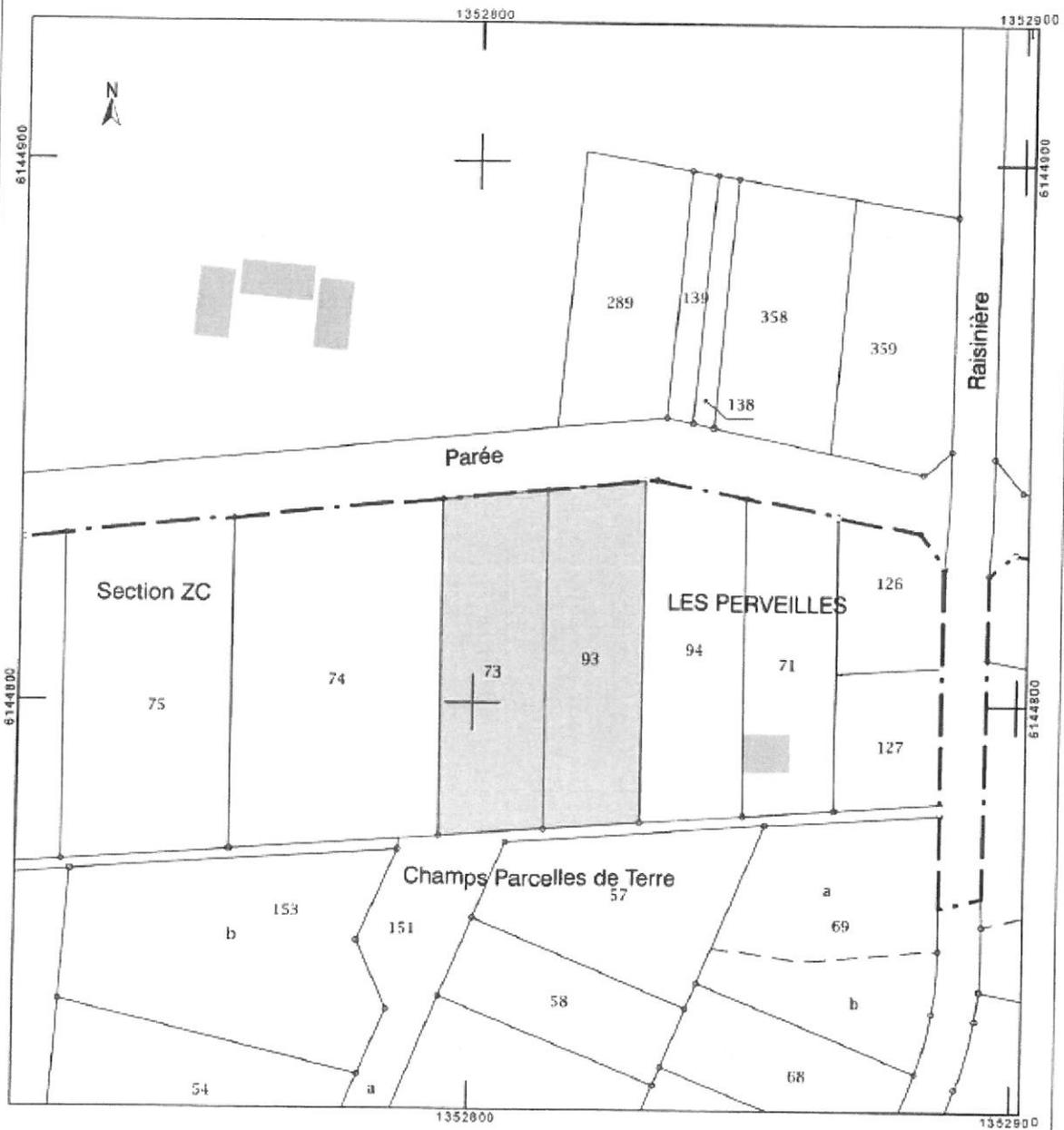
Coordonnées en projection : RGF83CC46



**GEXPERTISE  
CONSEIL**  
Géomètres Experts depuis 1978

## EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

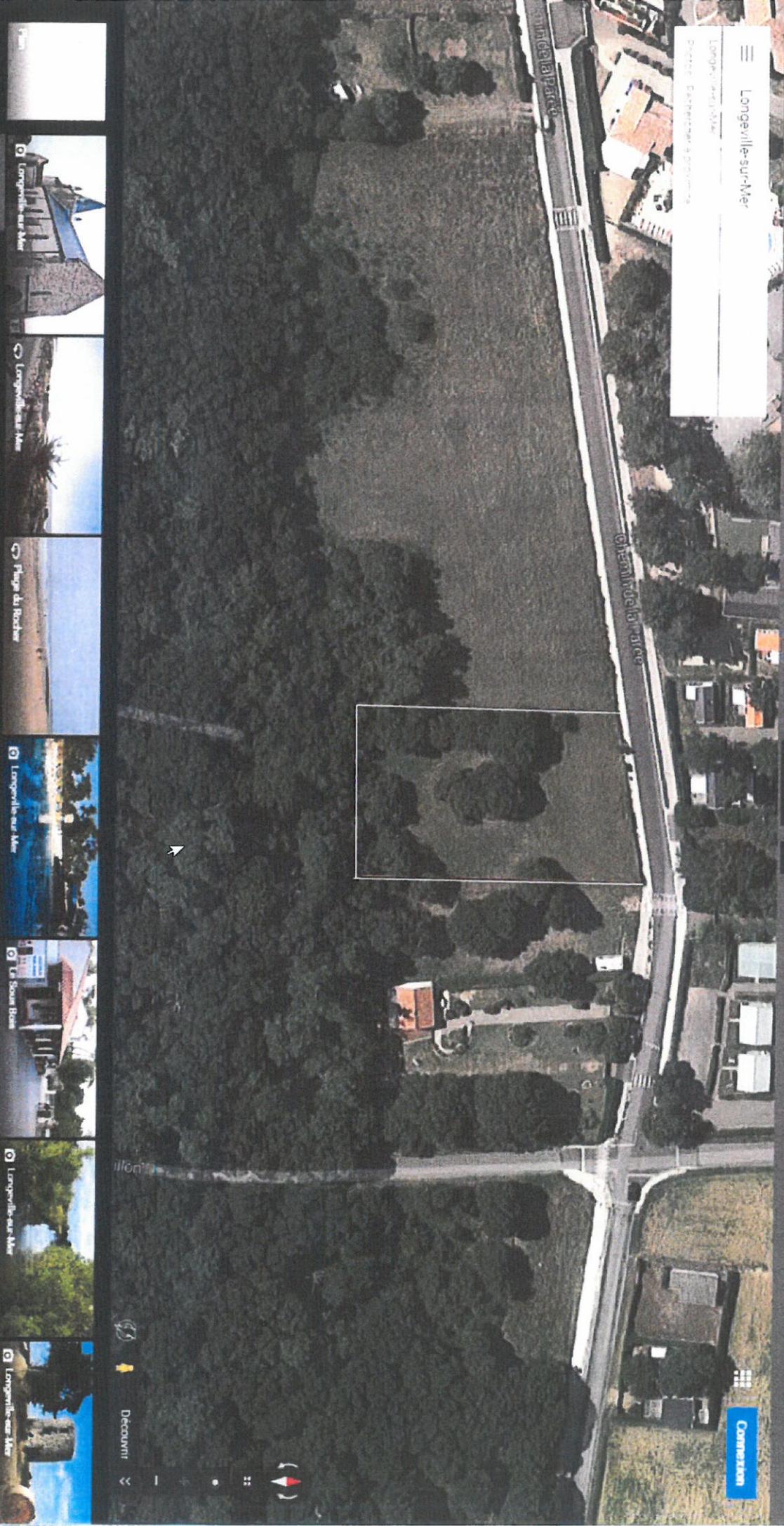
6, rue de Wolfenbüttel | 82318 Sèvres Cedex | Tél : +33 1 46 26 14 23 | Fax : +33 1 46 26 83 15  
www.gexpertise.fr - urba@gexpertise.fr



Longeville-sur-Mer  
Longeville-sur-Mer  
Photos · Événements · Agences

En savoir plus OK

Connexion



Decouvert





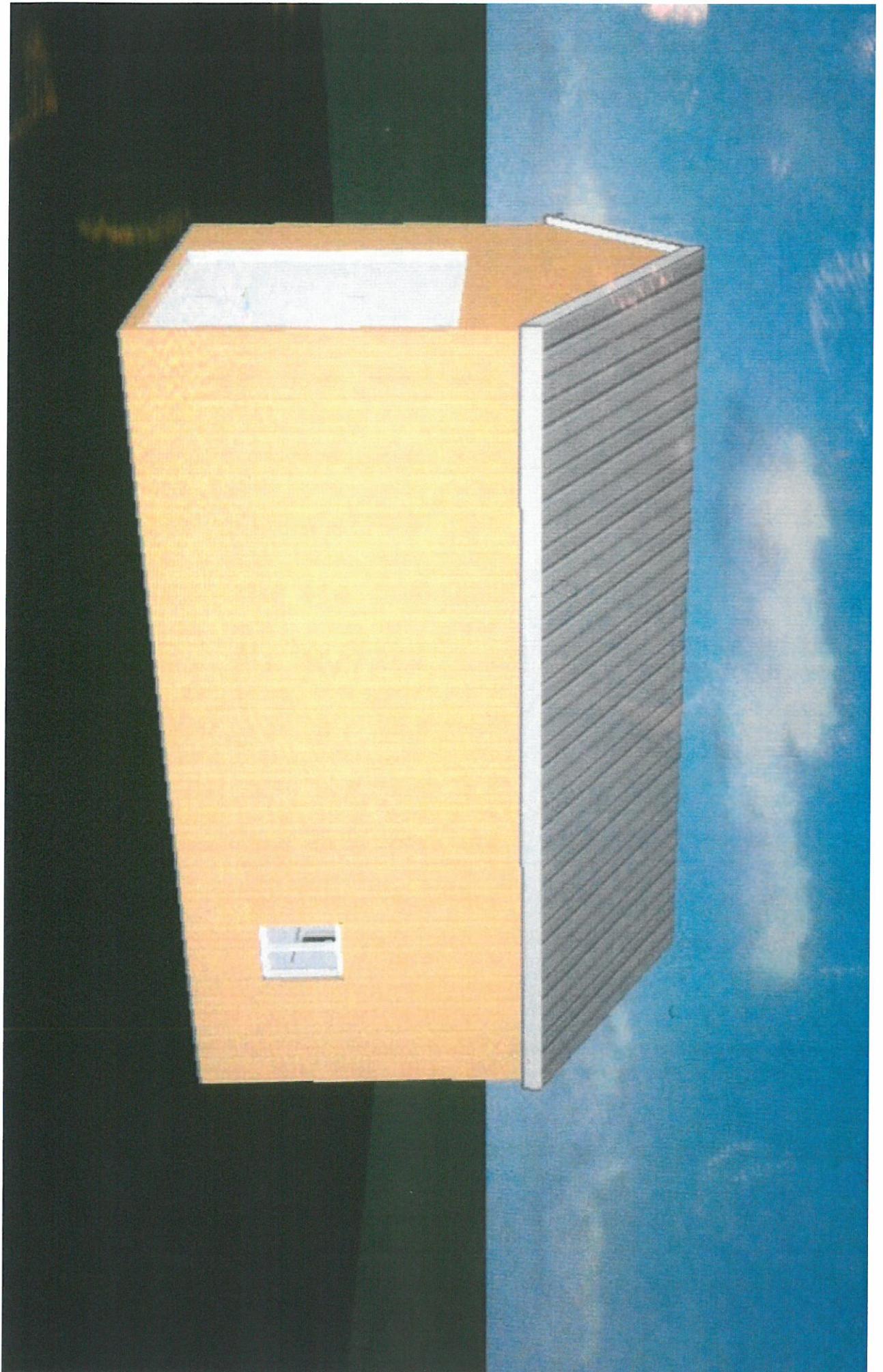
Rue de la Parée

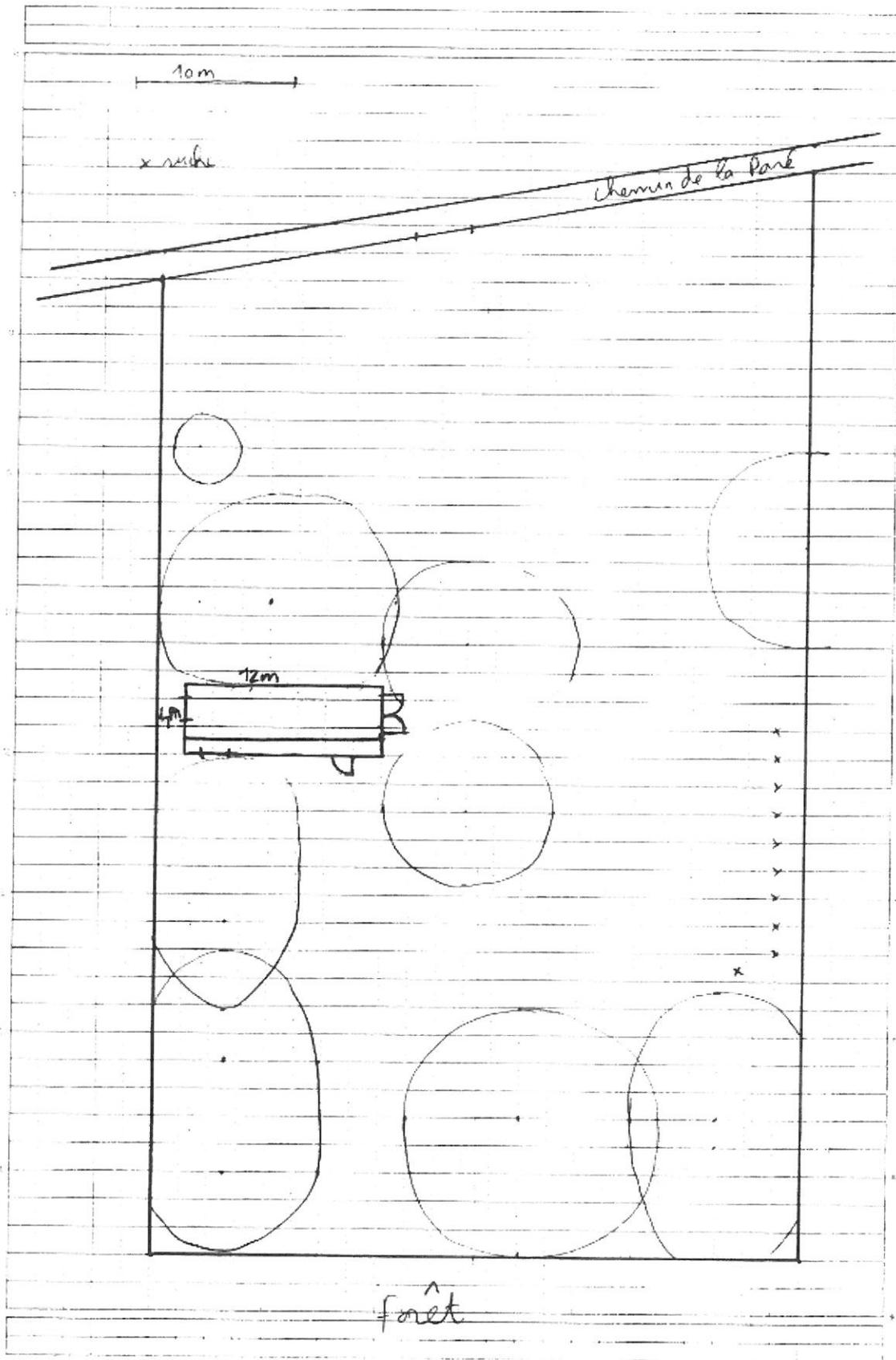


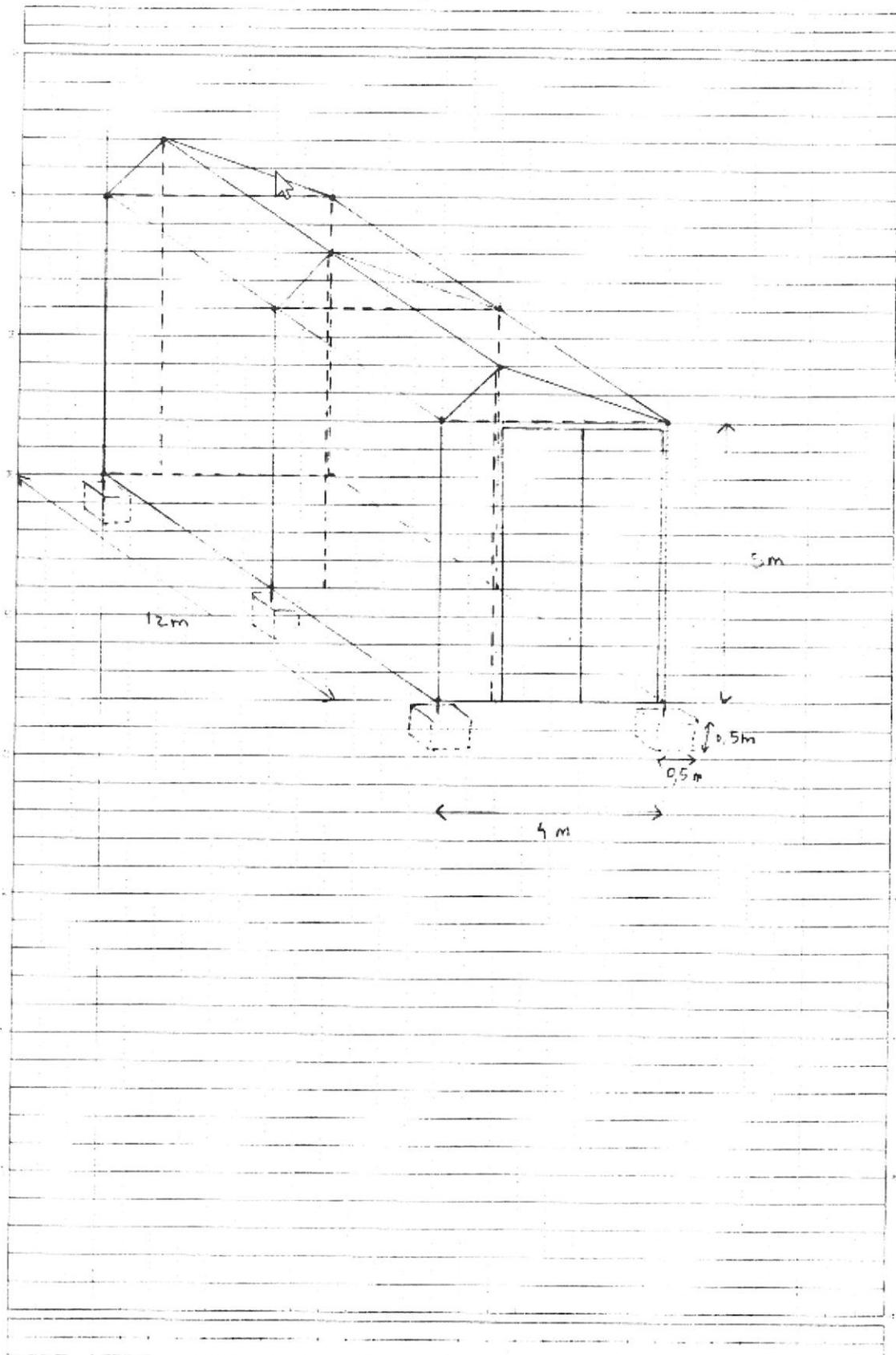
© 2015 Google

Le hangar est caché par les bosquets de chênes  
vert. (Vue de face)

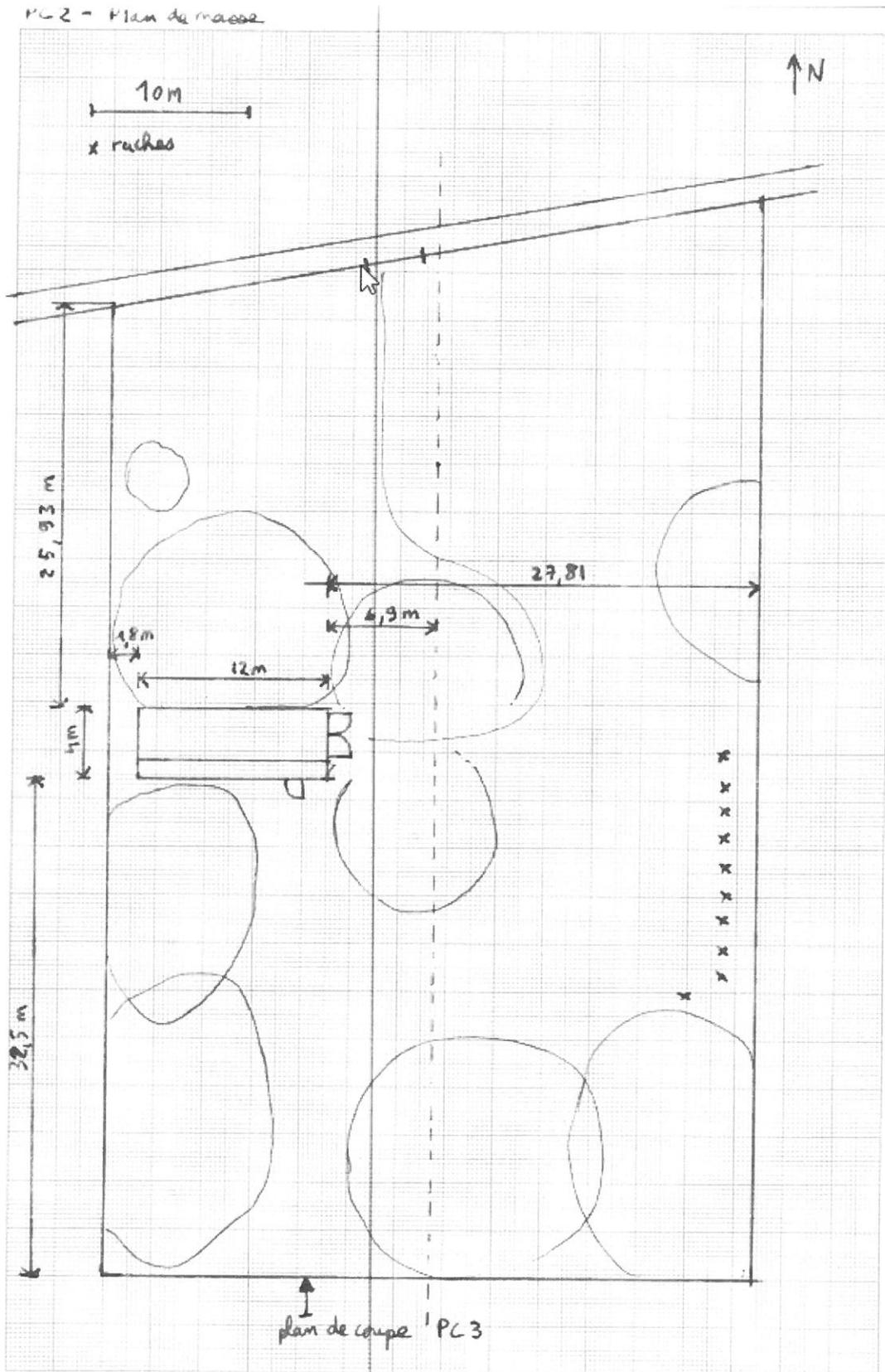




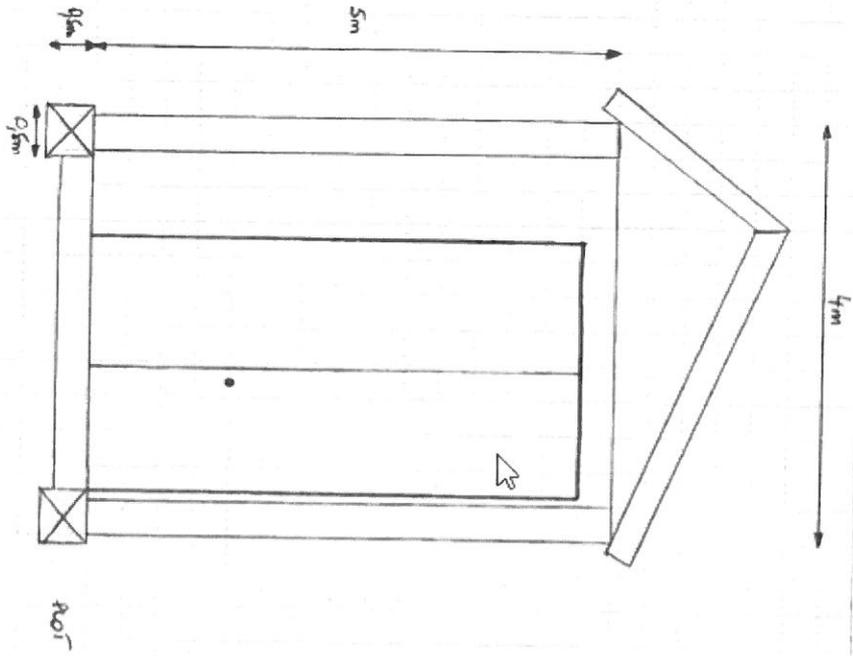




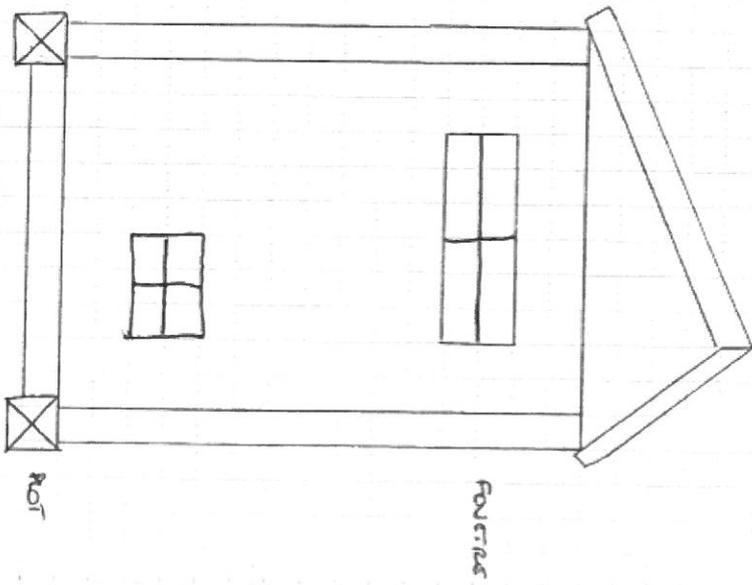
PC2 - Plan de masse



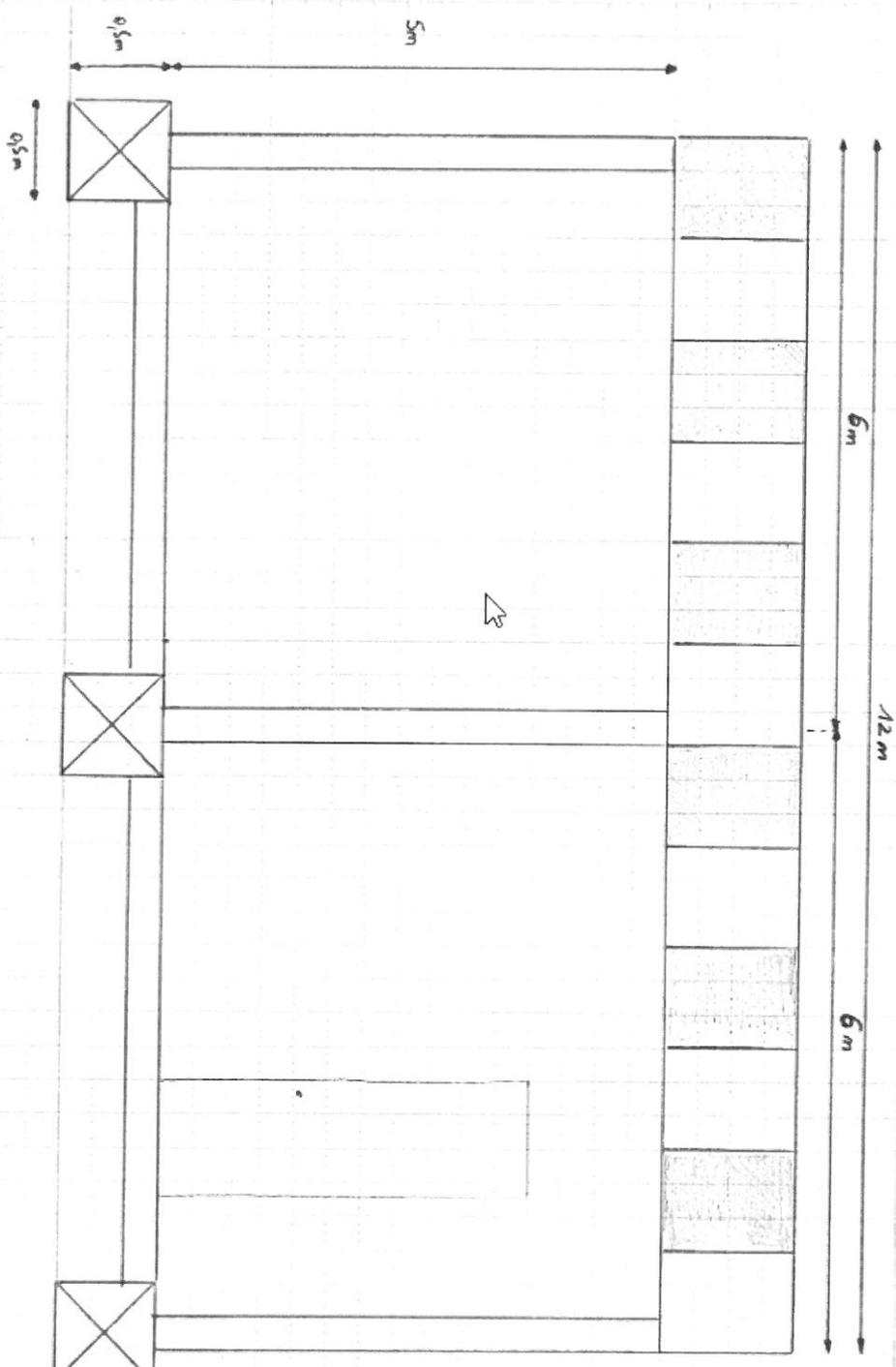
vue de face



vue du dos



vue de côté (S)

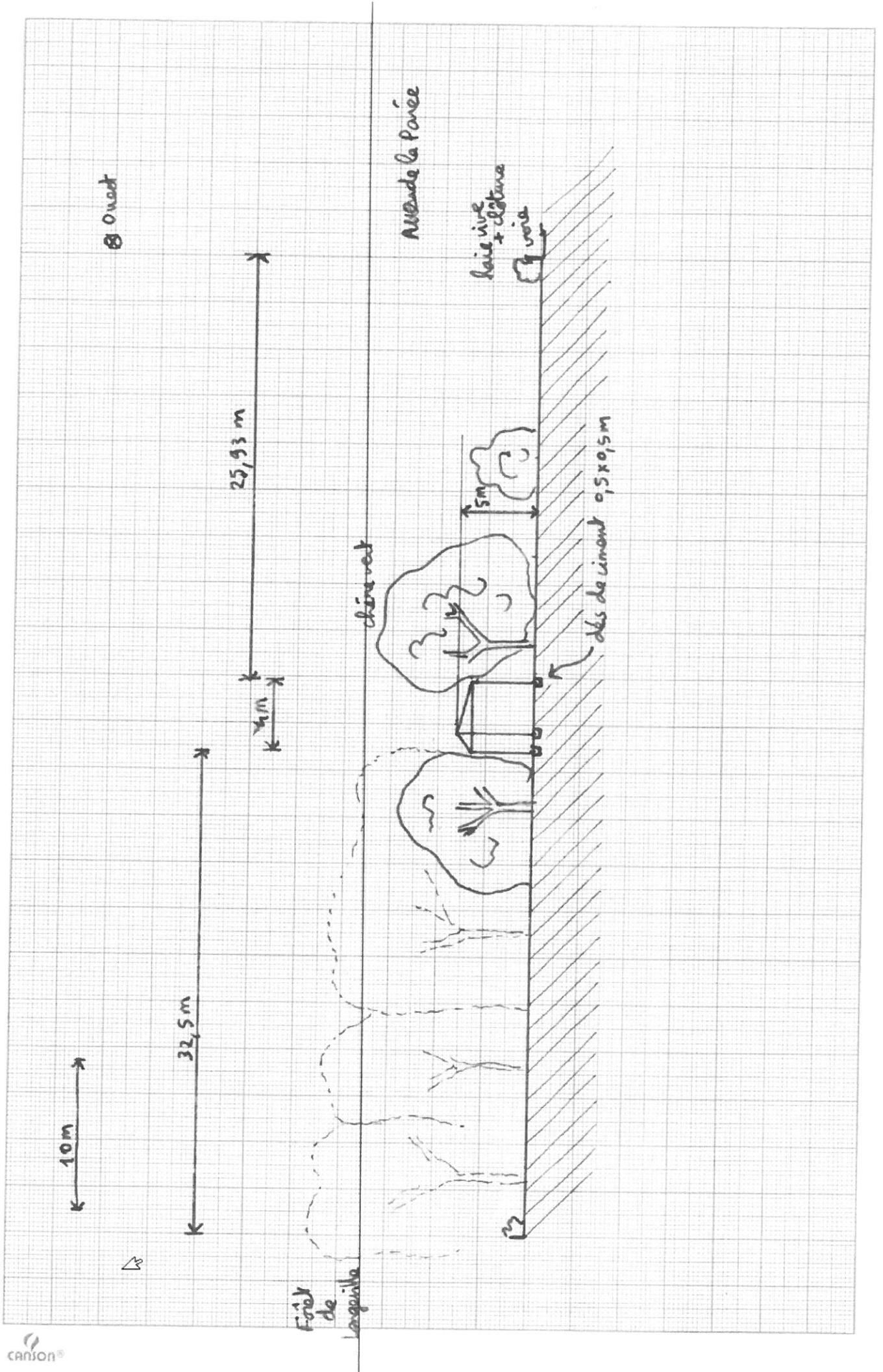


TOITURE  
(Aluminium :  
- plaque acier galvanisé  
- poutres polyuréthane)

PANNEAU  
SERRURE  
BOIS  
(pin Douglas)

PLOT  
(béton)

# P13 - Plan de coupe



## PA2- Notice explicative

La propriété de Mr et Mme Duret se situe sur la rue de la Parée au Bouil sur la commune de Longeville-sur-mer dans le département de la Vendée.

Ce sont deux parcelles jointives référencées ZS73 et ZS93 qui ont une superficie cumulée de 2347m<sup>2</sup>.

Le terrain est plat dans sa partie longitudinale et dans sa coupe transversale.

Les limites du terrain sont actuellement matérialisées par des clôtures.

Le terrain n'est raccordé à aucun réseau.

### HISTORIQUE ET ENVIRONNEMENT

Les parcelles forment un rectangle avec une façade de rue d'environ 40m de long. L'axe principal du terrain est sensiblement orienté Nord-Sud.

Le terrain n'est pas actuellement bâti.

Il s'agit principalement d'une prairie plantée de quelques bosquets de chênes verts. Le tout est d'organisation assez libre. Le terrain est bordé au Nord par la voirie et au Sud par la forêt de Longeville-sur-mer.

Les parcelles se trouvent dans une zone de type NL146-6 tel que définie dans le PLU. Le projet bénéficie de l'aval de la préfecture concernant la protection de la zone Natura 2000 qui autorise une construction légère de moins de 50m<sup>2</sup>.

La zone dans laquelle se situent les parcelles est caractérisée par un tissu urbain de densité faible constitué essentiellement d'habitats individuels discontinus et de zones de loisirsPage 1 sur 2.

Les abords immédiats (parcelles limitrophes) sont aussi des prairies du même genre et la forêt.

### ARCHITECTURE ET MATÉRIAUX

Dans le cadre de la construction projetée, il n'est pas prévu de modification d'aménagement du terrain. L'objectif étant de conserver au maximum l'état initial notamment pour ce qui est des plantations de hautes tiges et les haies vives.

L'organisation de la construction elle-même est assez simple. Il s'agit d'un petit hangar de stockage en bois posé sur des dés de ciment. Il sera à usage de stockage sans raccordement prévu. L'usage de matériaux naturels, notamment le bois, s'inscrit dans cette logique de simplicité.

#### Matériaux et couleurs

- *Façade*

S'agissant d'une construction en ossature bois, les façades sont recouvertes d'un bardage en bois vertical de teinte brun-clair. Les menuiseries extérieures seront elles aussi en bois de la même teinte.

## PA26- Notice activité économique

Le site servira à la production de miel il comportera une dizaine de ruches ainsi qu'un hangar. Le hangar est destiné au stockage de tout le matériel apicole qui doit être stocké au sec. Il permettra aussi l'extraction, le conditionnement du miel et son emballage et plus généralement à l'activité apicole.

Il n'est pas prévu d'accueil du public sur le site ni d'y loger une boutique.

Il n'est pas prévu d'aménager de place de stationnement sur le site.

Le hangar lui même reste une construction légère de moins de 50 m2 conçu de manière à permettre un retour du site à l'état naturel.



PRÉFET DE LA VENDÉE

La Roche-sur-Yon, le

09 SEP. 2015

DIRECTION  
DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service Eau Risque et Nature

Dossier suivi par :  
Gérard Jean-Toussaint

Tél. : 02.51.44.33.49  
Fax : 02.51.44.32.96.

[gerard.jean-toussaint@vendee.gouv.fr](mailto:gerard.jean-toussaint@vendee.gouv.fr)

Monsieur MASSON Sébastien  
14, rue du Robinier

85560 Longeville-sur-Mer

**OBJET** : Installation de ruches, et bâtiment pour une activité apicole.

VRef :

NRef : GJT n°15Urba30

Monsieur

Vous avez sollicité le service SERN/NTB de la DD'IM pour avis concernant une activité apicole.

Il s'agit d'un projet d'installation de 10 ruches, d'un petit hangar en bois démontable de moins de 50 m<sup>2</sup>, pour le stockage temporaire des matériels et de la miellerie.

Cette activité envisagée à l'automne 2015 est projetée dans la commune de Longeville-sur-Mer, dans le site Natura 2000 du Marais Poitevin "ZSC FR5200659 et ZPS FR5410100", au lieu dit le Bouil, sur les parcelles ZS0073 et ZS 0093.

Les parcelles concernées sont en zone NL.146-6 par le plan Plan Local d'Urbanisme (PLU), de la commune citée ci-dessus avec des contraintes en matière de construction et de préservation de l'environnement et une déclaration devra être déposée auprès de la mairie au titre de l'urbanisme.

L'activité apicole doit être déclarée préalablement au service de la protection animal de la Direction Départementale des Populations (DDPP-Monsieur Patrick MENUET-02 51 47 12 21 [patrick.menuet@vendee.gouv.fr](mailto:patrick.menuet@vendee.gouv.fr)).

Au titre de Natura 2000, les aménagements légers et temporaires sur les parcelles, où est prévue l'activité apicole ne présentent à priori pas de menace pour la préservation du site cité ci-dessus sous réserve du respect des obligations liées au PLU.

L'évaluation des incidences Natura 2000 conformément à l'article R 414-23 du code de l'environnement conclut à l'absence d'incidence.

Cette conclusion peut être considérée comme exacte.

"Le projet n'est pas susceptible d'avoir d'incidence pendant ou après sa réalisation, ou pendant la durée du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation et la préservation du site".

Le responsable de l'unité  
Nature Territoires et Biodiversité

  
Jean-Philippe VORNIÈRE